A compter du 09/08/2021 et afin de limiter la propagation du virus Covid 19, **la présentation d’un pass-sanitaire valide** (schéma vaccinal complet ou test PCR ou antigénique à renouveler toutes les 72 heures, ou attestation de rétablissement) est demandé pour l’accès à cet EHPAD (Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le Pass-sanitaire concerne tous les visiteurs ainsi que tous les prestataires extérieurs.

Des contrôles systématiques seront réalisés à l’entrée de nos bâtiments avec l’application « Tous Anticovid Vérif » du Ministère de la Santé.

Nous comptons sur votre compréhension.

La Direction